

# Acceptabilité des nouvelles infrastructures de transition énergétique : transition subie, transition choisie ?

## Déclaration du groupe des Non-inscrits

Le groupe des Non-inscrits salue le travail mené par Claire Bordenave et Nicolas Richard, en particulier, sur les propositions d'intégration du public au processus d'élaboration, et de la mise en place du suivi d'un projet infrastructure environnementale.

Si l'on se réfère aux différents sondages, il existe une importante dichotomie entre la nécessité de la transition écologique et l'acceptabilité des projets.

En effet, compte tenu de l'urgence climatique à laquelle l'on fait face, les engagements internationaux de notre pays telles que la réduction de gaz à effet de serre d'ici à 2030, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050, il est nécessaire de promouvoir des nouvelles sources d'énergies non fossiles.

Pour cela, comme partout ailleurs, l'adhésion du public dépend avant tout de la transparence des pouvoirs publics et d'une réelle coordination entre l'Etat et les intercommunalités.

Cependant, face à un manque d'informations, de nombreux comportements de défense ou de repli se manifestent en opposition à ces projets.

Parmi les préoccupations et l'acceptabilité des projets d'infrastructures environnementales, les secteurs de l'éolien terrestre et maritime, les parcs photovoltaïques au sol et les méthaniseurs sont ceux qui reviennent le plus souvent dans le débat public.

En cause, le refus des citoyens de voir leur paysage modifié ou la crainte d'atteinte à leurs environnements.

Aujourd'hui en France, bien que la préoccupation environnementale soit présente au sein de l'ensemble de nos concitoyens, l'attente est forte en ce qui concerne la transparence.

Il devient donc impératif pour l'ensemble des pouvoirs publics, de créer une vision sur le long terme pour une meilleure transition écologique afin que tous les citoyens se sentent à la fois acteurs, producteurs et décideurs.

Pour ce faire, les leviers sont nombreux.

Le groupe des Non-inscrits accorde une importance particulière à la concertation comme le propose l'avis, et cela commence par un grand débat public national sur la stratégie française énergie-climat et l'impact prévisible sur nos modes de vie.

En effet, il faut que les pouvoirs publics comprennent qu'il est nécessaire d'établir un dialogue très en amont avec les parties prenantes tout au long du processus en impliquant l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, associations locales.) afin de ou établir un projet commun.

Enfin, il ne faut pas oublier que l'acceptabilité doit également tenir compte de la complexité des territoires et de leur histoire. Il s'agit d'une démarche dans laquelle toutes les dimensions à la fois économiques, sociétales, juridiques, peuvent avoir un impact considérable sur la biodiversité et le paysage et tout cela ne devrait pas être négligé.

Le groupe des Non-inscrits n'a pas adopté de position commune sur ce texte.